



AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CAGSC

Du 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-09

Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt-sept Juillet à 17h20, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 20 Juillet 2020, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération.

Effectif du Conseil : 44**Présents : 36****Dont Procurations : 4****Absents : 8****Sens du vote :****Pour : 27****Contre : 0****Abstentions : 13**

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-Présidente ; Mme CARAVEL épse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. BRUDEY Hilaire ; M. CALIFER Elie ; Mme CHOISI Annick ; Mme CHRISTOPHE Annie ; Mme DACALOR Fabienne ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épse JOSEPH Luzette ; M. EUGENIE Gilberte ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; Mme HERLEM Annick ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. OTTO Jules ; Mme PETRO Sonia ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RYON épse BIDOYET Marisette ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie ; M. ZOZO Gaby.

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. ARBAU Aramis ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. RUART Alex.

AYANT DONNE PROCURATIONS : M. CHAULET Philippe (Procuration donnée à M. ABELLI Thierry) ; Mme COLET Christiane (Procuration donnée à M. DARES Louis-Jules) ; M. COURTOIS Jean-Philippe (Procuration donnée à M. LEON Alain) ; Mme FELIXON épse NARAYANINSAMY Sherline (Procuration donnée à M. LATCHMAN Rodrigue).

Les 36 Conseillers formant plus du tiers des membres en exercice présents et représentés, lesquels sont au nombre de 44, remplissent les conditions de quorum, conformément aux dispositions de la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{ER} avril 2020. Il a été procédé immédiatement après ouverture de la session selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme NADILLE-VALA Rolande a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CAGSC

Délibération affichée le
Au siège de la CAGSC



Fait à Basse-Terre, le 06 AOUT 2020

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,



Thierry ABELLI



AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CAGSC
Du 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-09
Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Le Président expose à l'assemblée,

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de décider, après le vote du Compte Administratif, de l'affectation du résultat de l'exercice concerné.

Par résultat, il faut entendre le résultat de la section de fonctionnement hors restes à réaliser.

Ce résultat est obligatoirement affecté en investissement, dès lors qu'il est excédentaire, pour couvrir le déficit de la section d'investissement calculé en incorporant les restes à réaliser.

L'affectation du résultat est budgétairement réalisée lors de la plus proche décision budgétaire de l'exercice en cours. Il actualisera le cas échéant les prévisions faites au budget primitif.

Aussi, il propose à l'Assemblée de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 des différents budgets de la CAGSC, conformément à la répartition figurant au tableau ci-après.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DECIDE A LA MAJORITE
SOIT : 27 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 13 ABSENTIONS

Article 1 : Décision d'affectation

L'affectation du résultat est faite conformément aux fiches de calcul où sont jointes à la présente délibération.

Budget général :

Résultat de fonctionnement : - 6 787 877,48 €
 Résultat d'investissement : + 463 536,93 €
 Décision d'affectation en réserves (article 1068) 0,00 €

Budget transport :

Résultat de fonctionnement : + 4 628 372,95 €
 Résultat d'investissement : + 144 808,45 €
 Décision d'affectation en réserves (article 1068) 0,00 €
 Report en excédent de fonctionnement : + 4 628 372,95 €

Budget irrigation :

Résultat de fonctionnement : + 173 305,63 €
 Résultat d'investissement : + 136 803,11 €
 Décision d'affectation en réserves (article 1068) 0,00 €

Budget Eau potable :

Résultat de fonctionnement : - 21 235 409,33 €
 Résultat d'investissement : + 311 626,25 €
 Décision d'affectation en réserves (article 1068) 0,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CAGSC
Du 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-09
Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires



Tableau d'affectation du résultat

COMPTE ADMINISTRATIF (€)	2018				
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	Budget principal	Transport	Irrigation	Eau	Assainissement
Recettes de fonctionnement	39 318 854,33	4 421 148,78	123 728,86	8 390 638,61	3 344 776,52
Dépenses de fonctionnement	42 330 882,34	3 367 217,96	89 083,77	15 093 891,72	4 060 706,24
Résultat de l'exercice	-3 012 028,01	1 053 930,82	34 645,09	-6 703 253,11	-715 929,72
Résultat reporté (002)	-3 775 849,47	3 574 442,13	138 660,54	-14 532 156,22	1 779 963,86
Résultat à affecter	-6 787 877,48	4 628 372,95	173 305,63	-21 235 409,33	1 064 034,14
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement réalisées	1 383 163,82	72 906,75	2 077,00	1 868 184,40	2 715 488,44
Dépenses d'investissement réalisées (-)	1 682 413,86	42 821,69	0,00	1 839 337,84	1 277 661,69
Résultat d'exécution de l'exercice	-299 250,04	30 085,06	2 077,00	28 846,56	1 437 826,75
Résultat reporté	762 786,97	114 723,39	136 803,11	282 415,69	1 376 241,18
Reprise ICNE (cpté 1688)					
Solde des restes à réaliser	-1 386 839,52	-22 805,93	0,00	235 093,25	-1 939 619,48
Excédent/Besoin d'autofinancement investissement	-923 302,59	122 002,52	138 880,11	546 355,50	874 448,45
Affectation en réserves (1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	-874 448,45
Report en fonct. (002)		4 628 372,95	173 305,63		1 938 482,59
Déficit reporté (002)	-6 787 877,48	0,00	0,00	-21 235 409,33	0,00
Excédent d'investissement reporté	463 536,93	144 808,45	138 880,11	311 262,25	2 814 067,93
Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.gu.



AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LA CAGSC
Du 27/07/2020 – N°CAGSC-2020-07-09
Domaine d'intervention : 7.1 Décisions budgétaires

Budget assainissement :

Résultat de fonctionnement : + 1 064 034,14 €

Résultat d'investissement : + 2 814 067,93 €

Décision d'affectation en réserves (article 1068) 0,00 €

Article 2 : Monsieur le Président est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Basse-Terre, le 06 AOUT 2020

Certifié exécutoire, compte tenu de

POUR EXPEDITION CONFORME

La transmission en Préfecture le 06 AOUT 2020

Le Président de la CAGSC,

La publication *et/ou* la notification le 06 AOUT 2020



Thierry ABELLI